

Publications des départements et des offices de la Confédération

Procédure de consultation

Département fédéral de l'intérieur

Assainissement de l'AI: la 5^e révision de l'AI, le financement additionnel de l'AI et la simplification de la procédure de l'AI

Le but de ces trois projets est de contenir les coûts et, à long terme, de résorber la dette grâce à des ressources additionnelles.

Date limite: 31 décembre 2004

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Office fédéral des assurances sociales, Effingerstr. 20, 3003 Berne, téléphone 031 322 90 11, www.bsv.admin.ch/aktuell/presse/2004/d/04092402.htm

Département fédéral des finances

Réforme de la péréquation et de la répartition des tâches RPT

Le Conseil fédéral a mis en consultation la législation d'exécution sur la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). Il honore ainsi sa promesse, qui remonte aux délibérations parlementaires, de déposer les projets afférents à ladite législation encore avant la votation populaire sur la modification constitutionnelle requise. La consultation durera jusqu'au 15 février 2005, pour autant que le peuple et les cantons acceptent la RPT lors de la votation populaire du 28 novembre 2004.

Date limite: 15 février 2005

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Département fédéral des finances, Bundesgasse 3, 3003 Berne, téléphone 031 322 97 61, www.efd.admin.ch/d/aktuell/geschaefte/nfa/

5 octobre 2004

Chancellerie fédérale

Procédure de consultation

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2004
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	39
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	05.10.2004
Date	
Data	
Seite	4941-4941
Page	
Pagina	
Ref. No	10 137 997

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.